

ANNÉE 2018

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



Communauté de communes du Pays de la Serre – 1, rue des Telliers – 02 270 Crécy-sur-Serre
Tél. 03 23 80 77 22 – Fax 03 23 80 03 70 – E-mail : contact@paysdelaserre.fr

SOMMAIRE

I)	Présentation du service	6
1)	Organisation	6
2)	La Reom Incitative (REOMi).....	6
3)	Communication.....	7
II)	Les indicateurs techniques	8
1)	Collecte des déchets	8
1.1)	Collecte en porte-à-porte	8
1.2)	Apport volontaire.....	8
2)	Traitement des déchets	9
2.1)	Déchets collectés en porte-à-porte	9
2.2)	Déchets déposés en déchèterie	12
2.3)	Verre.....	13
3)	Evolution des tonnages collectés en porte-à-porte.....	13
3.1)	Ordures ménagères résiduelles collectées : 2 720 tonnes	13
3.2)	Déchets recyclables collectés : 613 tonnes	14
3.3)	Refus de tri : 135 tonnes.....	15
3.4)	Encombrants : 144 tonnes	16
4)	Evolution des tonnages collectés en apport volontaire.....	16
4.1)	Verre collecté: 651 tonnes	16
4.2)	Déchèteries : 4 483 tonnes	17
4.3)	Déchets diffus spéciaux (DDS): 22.12 tonnes	19
4.4)	Déchet d'équipements électriques et électroniques (D3E) : 119, 8 tonnes	19
4.5)	Autres filières agréées de reprise	21
4.6)	Fréquentation des déchèteries	21
5)	Bilan des tonnages.....	23

6)	Bilan de la REOMi	25
6.1)	Les levées de bacs	25
6.2)	La tarification	27
III)	Indicateurs financiers.....	29
1)	Modalités d'exploitation du service.....	29
2)	Dépenses du service et son financement.....	29
2.1)	Les coûts unitaires de collecte et traitement des matériaux issus de déchèteries.....	30
2.2)	Coûts unitaires de collecte et traitement des déchets collectés en porte-à-porte.....	31
3)	Recettes	32
3.1)	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative	32
3.2)	Subvention CITEO.....	32
3.3)	Subventions autres éco-organismes.....	32
3.4)	Vente de matériaux.....	33

GLOSSAIRE

- Biodéchets : Fraction fermentescibles des ordures ménagères soit les déchets de cuisine et certains déchets verts des ménages ainsi que des papiers et cartons.
- CITEO : ex-Eco-emballages, est une entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans.
- Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets
- Collecte sélective (CS) : Collecte des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages, ...).
- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : OMR + les déchets des collectes sélectives + les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.
- DDS : Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- EJM (encore appelés Matériaux secs) : Emballages et Journaux Magazines
- Encombrants : Déchets volumineux ne pouvant être déposés dans les containers de collecte. Ne sont pas pris en compte : les déchets verts et les déblais et gravats.
- Matériaux Recyclables : principalement déchets métalliques, papiers, cartons, plastiques, EJM, verre, textiles.
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après les collectes sélectives
- Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) : Les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre + emballages et journaux-magazines (matériaux secs). Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de biodéchets alimentaires.
- REOMi : Redevanced'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative.
- Traitement : le traitement des déchets débute après les opérations de collecte, de transport et de prétraitement. Il est réalisé par des opérateurs privés ou publics, dans le cadre du service public ou dans un cadre privé. Plusieurs types de traitement existent, ils sont très variables, souvent adaptés à un type de déchets.
- VALOR' AISNE : syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

Déchets ménagers et assimilés (DMA)

Déchets ménagers

Ordures ménagères et assimilées (OMA)

Collecte séparée (CS)

Emballages
plastique/métal

Papiers/cartons

Verre

Biodéchets

Ordures
ménagères
résiduelles
(OMR)

Déchets occasionnels

En point d'apport volontaire (PAV)

Piles, textiles, déchets
électroniques et
électriques...

En déchèterie

Déchets verts,
encombrants,
recyclables, déchets
dangereux...

Déchets assimilés

= déchets
d'entreprises et
d'administrations
collectés par le
service public de
gestion des déchets

Source : www.zerowastefrance.org

I) Présentation du service

1) Organisation

La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis fin 1994.

Le service de collecte et de traitement des déchets mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre soit 14 951 habitants.

La collecte sélective est en place sur l'ensemble du territoire depuis novembre 1998.

Pour assurer ce service, la Communauté de communes a signé un marché de prestation de service le 1^{er} avril 2013 avec Véolia Propreté pour la collecte des déchets en porte-à-porte et pour la collecte et le traitement des déchets issus des déchèteries. La collecte du verre a été confiée à PATE SAS devenue depuis MINERIS.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets, VALOR' AISNE, dont la Communauté de communes est adhérente depuis le 4 juillet 2002. Les ordures ménagères et les encombrants sont enfouis dans une installation de stockage de déchets non dangereux à Flavigny-le-Grand, les recyclables sont triés à Urvillers (02). Depuis le 1^{er} janvier 2017, VALOR' AISNE a également repris le traitement des déchets issus des déchèteries, en poursuivant l'exercice du contrat en cours avec VEOLIA Propreté (dont l'échéance est au 1^{er} avril 2018).

En 1995, la Communauté de communes a adopté, comme mode de financement du service, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

2) La Reom Incitative (REOMi)

Depuis le 1^{er} janvier 2015 et après une année de test, le financement du service est assuré par la redevance incitative. La redevance incitative est un mode de financement du Service Public d'Élimination des Déchets visant à¹ :

- favoriser la réduction des déchets, la diminution des quantités de déchets confiées aux collectivités et l'utilisation optimale des filières de valorisation des déchets ménagers (augmentation des quantités de déchets dirigées vers le recyclage et le compostage) ;
- maîtriser la hausse des coûts du service public déchets et en améliorer la transparence.

Elle intéresse donc à la fois les collectivités locales et les usagers, car elle permet de limiter la hausse de la facture déchets, et les pouvoirs publics, car elle s'inscrit dans les politiques de prévention et de valorisation des déchets.

L'incitation porte sur différents sujets :

- la réduction des déchets à traiter par la collectivité : éco-consommation, compostage individuel, réemploi... Ceci permet de diminuer le coût du service.
- l'augmentation du tri des déchets recyclables (emballages, journaux-magazines) et/ou fermentescibles (déchets organiques, déchets verts).
- une utilisation rationnelle du service : ne sortir son bac que lorsqu'il est plein, emmener certains déchets en déchèterie (déchets verts, encombrants...). Ceci est également source de maîtrise des coûts du service.

¹ Source : ADEME – La redevance incitative – juillet 2016

3) Communication

Différents moyens de communication sont utilisés pour sensibiliser et informer les habitants afin de leur faire acquérir le bon geste de tri et les sensibiliser à la prévention des déchets :

- Réalisation de supports écrits (guide du tri, notice explicative (facturation), encarts dans le journal du Pays de la Serre, article dans les journaux communaux, ...)
- Communication orale grâce aux interventions de l'animateur du tri, notamment avec les équipes de collecte qui permettent de signaler à chacun les éventuelles erreurs de tri via un avis de passage ou, comme cela arrive fréquemment, par une discussion avec l'habitant.



La communauté de communes a lancé en 2018, sa troisième opération poules. Dans le cadre de cette opération de réduction des déchets, le choix des élus s'est porté sur l'attribution de poules de réforme. Toute adoption s'accompagnait de l'acceptation d'une charte qui s'assurait du bien-être de ces animaux.

Après avoir lancé un appel à candidature, 43 foyers ont été retenus pour accueillir chacun deux poules. La Communauté de communes du Pays de la Serre a donc fait l'acquisition de 86 poules provenant de l'EURL Papon situé à Monceau-les-Leups pour un montant total de 51 € TTC. Par rapport à l'année précédente, le nombre de foyer ayant participé à l'opération a été multiplié par 2.5 (17 foyers en 2017).

La communication faite sur cet événement a aussi incité d'autres familles à se lancer dans l'aventure, en dehors du projet de la Communauté de communes.

Lors de la première édition, le pesage des bio-déchets avait permis d'établir qu'une poule en consomme en moyenne 3,9 kg par mois. Ainsi, chaque foyer ayant adopté un duo de poule voit ses déchets être réduits de près de 8 kg par mois. Cette opération incite aussi les ménages à réfléchir sur leur mode de consommation et le gaspillage alimentaire.

II) Les indicateurs techniques

1) Collecte des déchets

1.1) Collecte en porte-à-porte

- Passage une fois par semaine dans chaque commune avec un camion bi-compartmenté pour la collecte des **déchets recyclables** en sac transparent et des **déchets résiduels** en bac avec puce électronique. Dans le cadre de la REOMi, les usagers sont invités à ne sortir leur bac qu'une fois rempli, soit en moyenne 1 fois toutes les trois semaines.

Les sacs transparents (50 L) sont fournis en rouleau de 20 sacs par la Communauté de communes et distribués par les mairies. Les déchets recyclables comprennent : les bouteilles et flacons plastiques, les emballages cartons, les briques alimentaires, les journaux magazines, les papiers et les emballages en métal (barquettes aluminium, boîtes de conserves et de boissons, aérosols et bidons de sirop).

- Ramassage une fois par an des **encombrants**. En 2018, la collecte a eu lieu au cours du mois de juin.

L'ensemble de ces prestations est assuré par Véolia Propreté.

1.2) Apport volontaire

- **Les déchèteries**

La Communauté de communes dispose de deux déchèteries pour réceptionner les gravats, la ferraille, les papiers-cartons, les encombrants, les meubles, les déchets verts, les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), les pneus, les huiles alimentaires et les déchets diffus spéciaux (DDS) : batteries, piles, huiles de vidange, peintures, solvants, désherbants, vernis, néons ...

Localisation :

- Crécy-sur-Serre : avenue de la Libération
- Marle : route de Montcornet







Jours et heures d'ouverture :

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Mardi et jeudi de 14 h à 18 h

Fermeture à 17h du 1^{er} novembre au 31 mars.

Le gardiennage est assuré par la Communauté de communes. La prestation de collecte est assurée par VEOLIA via un contrat de prestations de service. Le traitement relève de la compétence de VALOR'AISNE depuis le 1^{er} janvier 2017.

Certains déchets sont collectés et traités via des filières mises en place par les éco-organismes. Ils reprennent et valorisent les déchets sans frais pour la collectivité. Le coût du recyclage est compris dans le prix de vente du produit (éco-taxe). Cette politique de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuie pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs (REP), principe qui découle de celui du pollueur-payeur.

Déchets	Filière	
Pneus	repris par GURDEBEKE SA, dans le cadre de la filière ALIAPUR.	
Piles	repris dans le cadre de la filière COREPILE	
Lampes et néons	repris par RECYLUM.*	
D3E	repris par Eco-systemes* dans le cadre de la filière OCAD3E	
DDS	repris par ORTEC dans le cadre de la filière ECODDS	
Meubles	repris par Véolia Propreté dans le cadre de la filière Eco Mobilier, sur la déchèterie de Crécy/Serre, et depuis avril 2017 sur celle de Marle.	

*Ces deux marques ont fusionné au 1^{er} janvier 2018 pour former ESR. Néanmoins, elles continuent d'exister pour l'organisation de la collecte.

Les cartouches d'encre d'imprimantes et de photocopieurs sont repris par LVL. Entreprise de la région nantaise, elle collecte, trie et reconditionne pour le réemploi les cartouches d'impression vides sous forme de cartouches génériques.

- **Le verre**

Les habitants du Pays de la Serre disposent, pour déposer leur verre, d'un parc de 79 conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire (minimum un par commune).

Le verre est collecté via la société MINERIS (ce marché a été cédé par la société PATE SA à cette nouvelle société).

2) Traitement des déchets

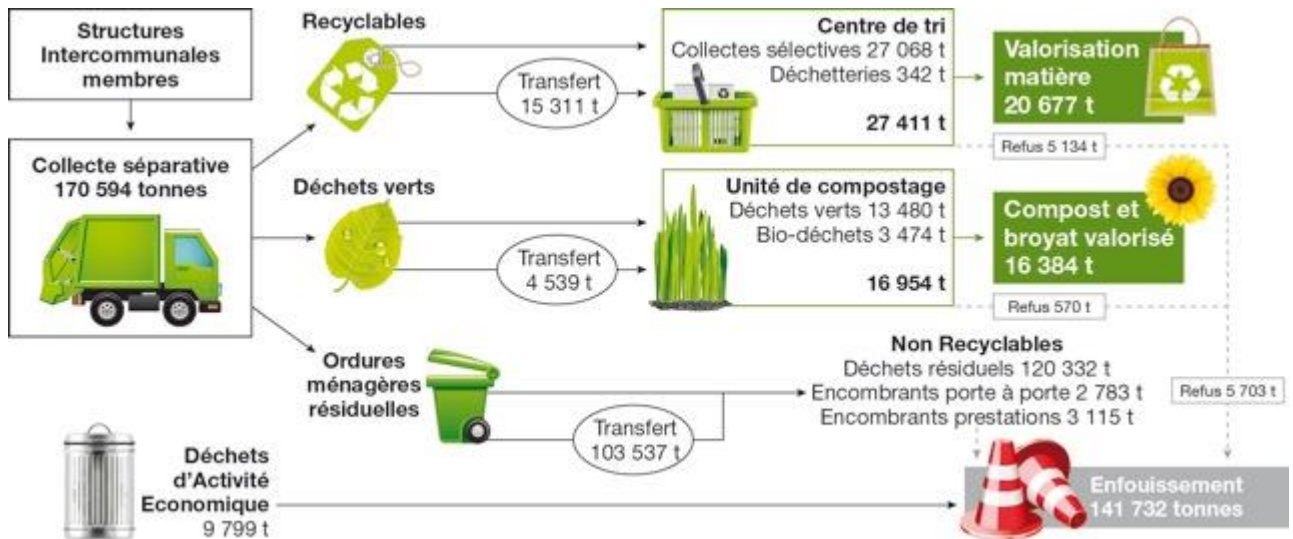
2.1) Déchets collectés en porte-à-porte

Le traitement relève de la compétence du Syndicat départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne. Il a été créé à l'initiative du Conseil départemental de l'Aisne dans le but de mettre en œuvre le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Aisne (PDEDMA) devenu Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND).

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2003, il a pour objectif d'appliquer un principe de solidarité départementale dans le traitement des déchets ménagers. Il regroupe, aux côtés du Conseil départemental, 15 structures intercommunales compétentes en matière d'élimination des déchets des ménages. Ces structures partenaires, dont le Pays de la Serre, s'occupent de la collecte en porte à porte ou en apport volontaire et de la gestion des déchèteries. Elles ont toutes mis en place la collecte sélective. Valor'Aisne traite les déchets ménagers de 96% de la population axonaise ce qui représente 532 000 habitants.

Le syndicat est donc chargé de la valorisation et de l'élimination des déchets ménagers. Ces compétences regroupent le tri en centre de tri, le compostage des déchets verts et biodégradables, le transfert, l'enfouissement en centre de stockage, et la valorisation énergétique.

L'activité de VALOR' AISNE en 2015



Source : VALOR' AISNE 2017

Les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective, sont vidées par notre prestataire de collecte Véolia Propreté sur le centre de transfert de Valor'Aisne situé à Fontaine les Vervins. Elles sont ensuite transférées via des camions sur les centres de traitement appropriés (cf. photomontage ci-après). Valor'Aisne a passé un marché pour le traitement des déchets du Pays de la Serre. La société EDIVAL assure l'enfouissement des **déchets ménagers résiduels** et des **encombrants** à l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux** (ISDND de Classe II) de Flavigny-le-Grand (02). Les déchets issus de la collecte sélective sont triés par le centre de tri de Valor'Aisne situé à URVILLERS (02).

Le cheminement des déchets



Les camions de collecte vident les déchets au centre de transfert de Fontaine les Vervins



Les déchets recyclables sont acheminés puis triés par catégorie au centre de tri d'Urvillers



Les Ordures Ménagères résiduelles sont vidées au centre de stockage de Flavigny-le-Grand



Les balles de matériaux recyclables seront ensuite expédiées vers les repreneurs

Devenir des recyclables

Nature des déchets triés	Entreprises de recyclage	Ce que deviennent les déchets recyclés
Bouteilles et flacons plastiques	Société VALORPLAST (plusieurs centres de régénération dans le Nord-Est)	Fibres textiles pour la fabrication de vêtements et de couvertures. Rembourrage de couettes, peluches, tuyaux, tubes, revêtements de sol...
Aérosols, boîtes et bidons en aluminium	SUEZ RV NORD EST	Carters de moteurs, pieds de lampes, semelles de fer à repasser, radiateurs...
Aérosols, boîtes et bidons en acier	SUEZ RV NORD EST (ARCELOR MITTAL DUNKERQUE)	Boîtes de conserves et boîtes boissons - Pièces pour l'automobile, outils de bricolage, ustensiles ménagers, boules de pétanques...
Emballages papiers-cartons	VEOLIA Propreté Nord Normandie – Rouen (76)	Cartons d'emballages
Briques alimentaires	LUCART SAS – Laval sur Vologne (88)	Essuie-tout, enveloppes...
Journaux, magazines, prospectus	Société UPM Chapelle - Darblay - Rouen (76)	Journaux, magazines, prospectus

2.2) Déchets déposés en déchèterie

Les déchets non valorisables (encombrants) sont enfouis en ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), les autres sont acheminés vers les centres de valorisation.

Nature des déchets récupérés	Lieu de traitement ou de valorisation		Devenir des déchets
	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars	Du 1 ^{er} avril au 31 décembre	
Gravats	Aisne Compost – Monceau le Neuf (02)	TPA – Athies sous Laon (59) et JUAM – Chéry-les-Pouilly	Valorisation Matière ou traitement par enfouissement
Encombrants	EDIVAL – Flavigny le Grand (02)	EDIVAL – Flavigny le Grand (02)	Enfouis en CSDND
Meubles	Ecomobilier (multisites)	Ecomobilier (multisites)	Recyclage et valorisation
Ferrailles	Société Nouvelle Herboux – Laon (02)	DERICHEBOURG ESKA - Beautor (02)	Récupération des métaux, recyclage de l'acier
Déchets verts	Aisne Compost – Monceau le Neuf (02)	Aisne Compost – Monceau le Neuf (02)	Compostage
Papiers-cartons	Société Véolia Propreté - Eppeville (80)	Recyclage des Vallées – Hautmont (59) via SNH Laon	Cartons

	Trival'Aisne – Flavigny le Grand (02)		
Pneus	SA Gurdebeke – DELTA GOM - Cuts (60)	SA Gurdebeke – DELTA GOM - Cuts (60)	Broyés et valorisés comme sous-couche routière ou piste de sport
Huiles alimentaires	Société ECO GRAS – Bonneuil/Marne (94)	Société ECO GRAS – Bonneuil/Marne (94)	Raffinées et transformées en aliments pour le bétail
Huiles de vidange	SHRRU - Courrières (62)	CHIMIREC – Saint Juste en Chaussée (60)	Régénérées en huiles de moteur
Batteries	JOUVE – Chauny (02)	DERICHEBOURG ESKA - Beautor (02)	Valorisation matière
Lampes / Néons	Centre de traitement RECYLUM	Centre de traitement RECYLUM	Valorisation matière
Piles	COREPILE- VALDIS Harnes (62)	COREPILE- VALDIS Harnes (62)	Récupération du mercure et des différents métaux
DDS hors filière	Société SOTRENOR - Courrières (62) Société TRIADIS – Rouen (76)	ARF – Vendeuil (02) ou Saint Rémy du Nord (59)	Incinération ou traitement physico-chimique

2.3) Verre

Le verre collecté dans les colonnes à verres est lavé et broyé par la Société MINERIS à Soissons (02) puis acheminé vers la verrerie de O-I Manufacturing (ex-BSN emballages) à Reims (51) où il redevient du verre.

3) Evolution des tonnages collectés en porte-à-porte

En 2018, 3 468 tonnes d'ordures ménagères et assimilées² ont été collectées en porte à porte et traitées sur la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Par rapport à 2017, nous constatons une augmentation 0,84 % des tonnages collectés, essentiellement due au refus de tri (cf. paragraphe 3.3)

3.1) Ordures ménagères résiduelles collectées : 2 720 tonnes

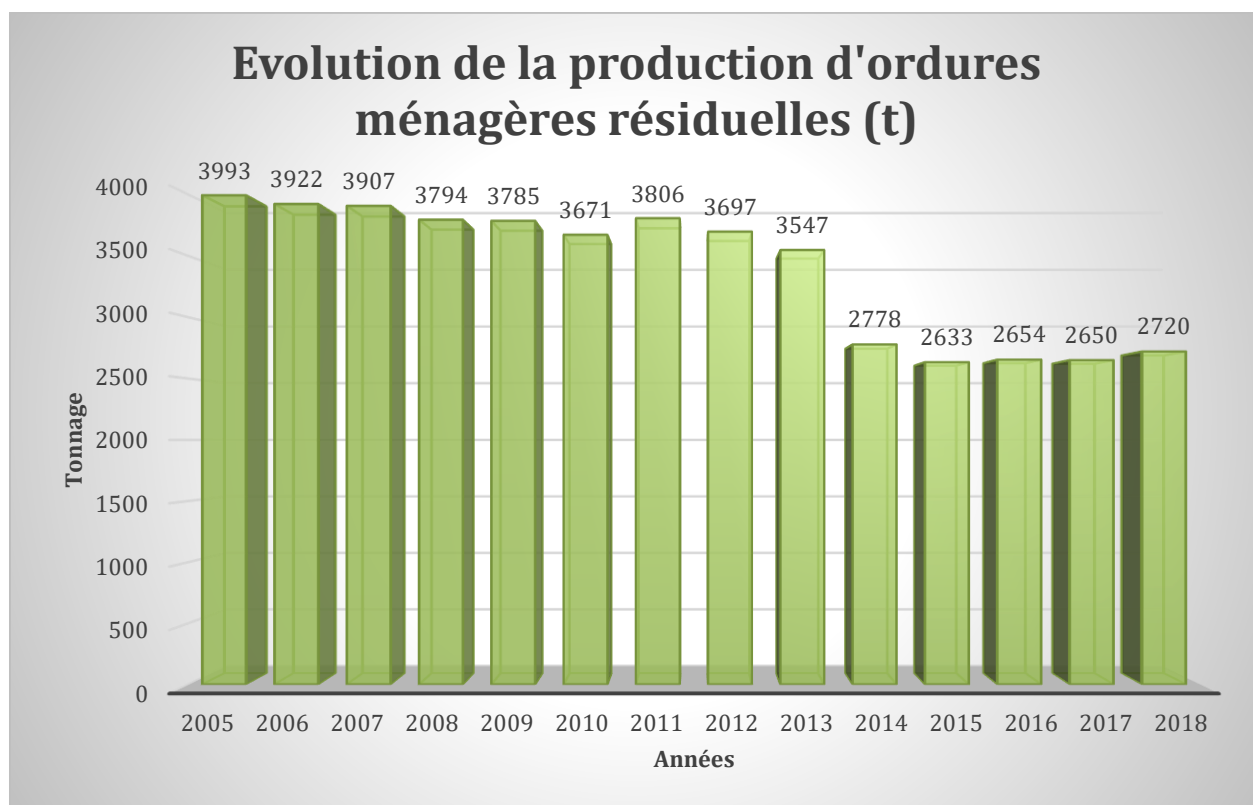
Evolution annuelle des tonnages :

² Comprend les ordures ménagères, les matériaux recyclables et les refus de tri hors encombrants collectés en porte-à-porte.

En 2018, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) est en légère augmentation par rapport à 2017, passant de 2 650 tonnes à 2 720 tonnes (+2.6%). L'impact de la tarification incitative sur la quantité de déchets enfouie reste manifeste et permet à la Communauté de communes d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères résiduelles (t)	3993	3922	3907	3794	3785	3671	3806	3697	3547	2778	2633	2654	2650	2720

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 181,93kg d'OMr par an. L'objectif fixé par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) de l'Aisne pour l'horizon 2028 est atteint par le territoire depuis 2015.



3.2) Déchets recyclables collectés : 613 tonnes

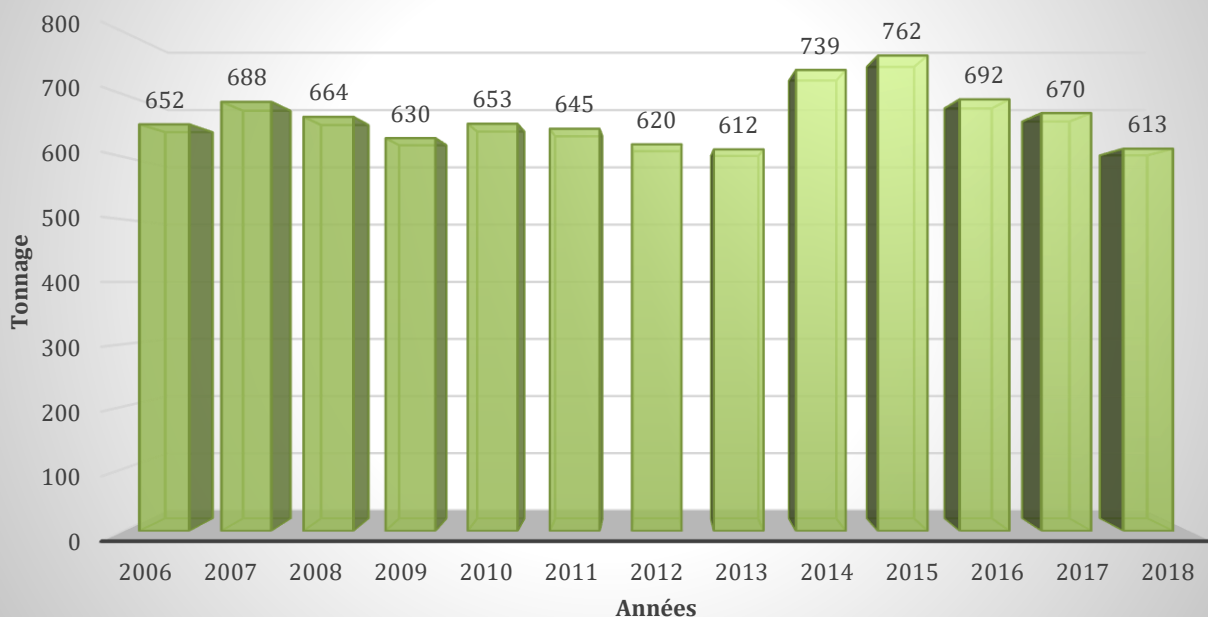
* Evolution annuelle des tonnages :

En 2018, le tonnage de déchets recyclables a diminué de 8.5 % par rapport à 2017, passant de 670 tonnes à 613 tonnes.

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 41 kg de déchets recyclables par an. Le ratio moyen des collectivités adhérente à Valor'Aisne en 2012 était de 51,9 kg/habitant/an.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Déchets recyclables (t)	663	652	688	664	630	653	645	620	612	739	762	692	670	613

Evolution de la production de déchets recyclables (t)



3.3) Refus de tri : 135 tonnes

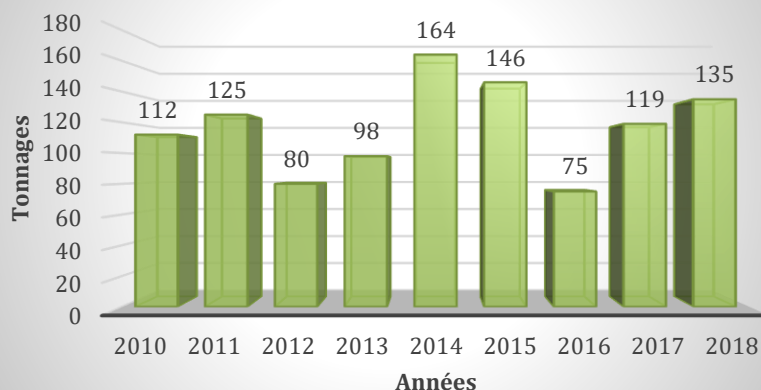
* Evolution annuelle des tonnages :

En 2018, la production de refus de tri a augmenté de 13.45% par rapport à 2017 passant de 119 tonnes à 135 tonnes. Le refus reste toutefois inférieur à 2015.

Les refus de tri représentent ainsi 18.05 % du contenu des sacs de tri en 2018 contre 17.76 % en 2017. L'augmentation observée en 2017 suite à deux années de baisse est essentiellement dû aux changements de personnels chez le prestataire en charge de la collecte en porte à porte. Nous avons pu constater lors de contrôles le non-respect des consignes de collecte de la part de nouveaux opérateurs de collecte. Des pénalités conformément au cahier des charges ont été appliquées.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Refus de tri (t)	112	125	80	98	164	146	75	119	135

Evolution du refus de tri (t)

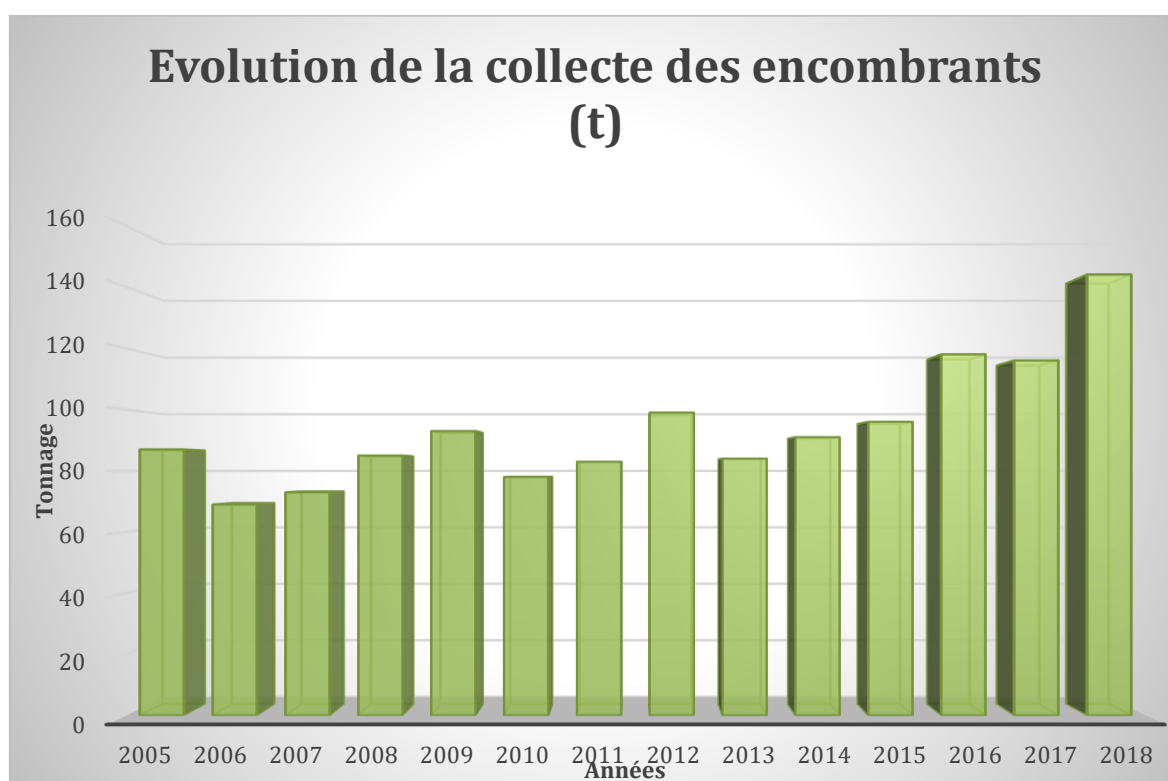


3.4) Encombrants : 144 tonnes

* Evolution annuelle des tonnages :

Par rapport à 2017, le tonnage d'encombrants a augmenté de 24.1 %, passant de 116 tonnes à 144 tonnes.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encombrants (t)	87	69	73	85	93	78	83	99	84	91	96	118	116	144



4) Evolution des tonnages collectés en apport volontaire

4.1) Verre collecté : 651 tonnes

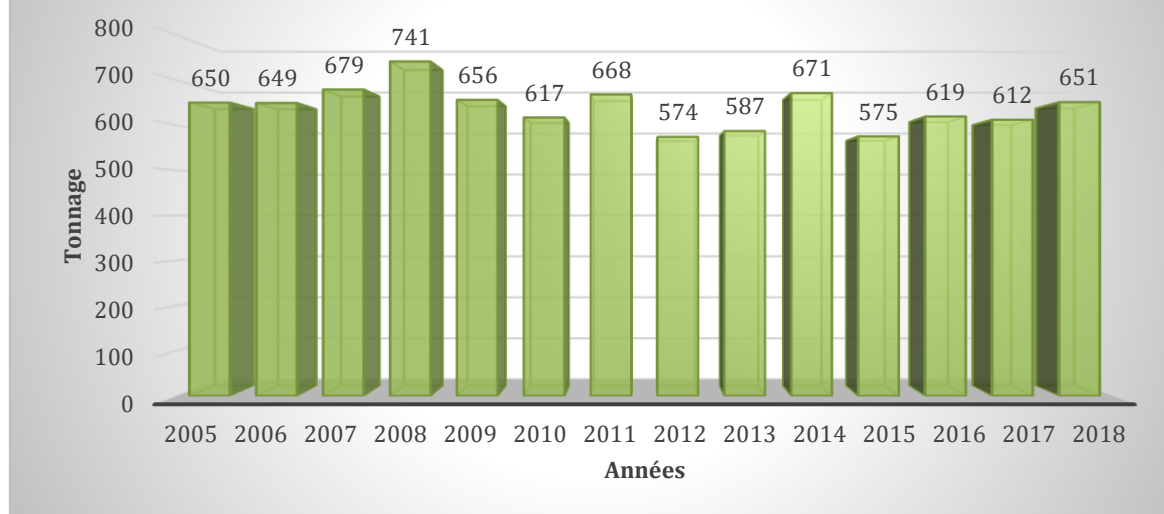
* Evolution annuelle des tonnages :

Le tonnage de verre augmente passant de 612 tonnes à 651 tonnes, soit une variation de 6,37%.

Le ratio de collecte du verre est de 43, 54 kg/hab/an. La moyenne des collectivités adhérente à Valor'Aisne est de 36 kg/hab/an.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Verre (t)	650	649	679	741	656	617	668	574	587	671	575	619	612	651

Evolution des tonnages du verre (t)



4.2) Déchèteries : 4 483 tonnes

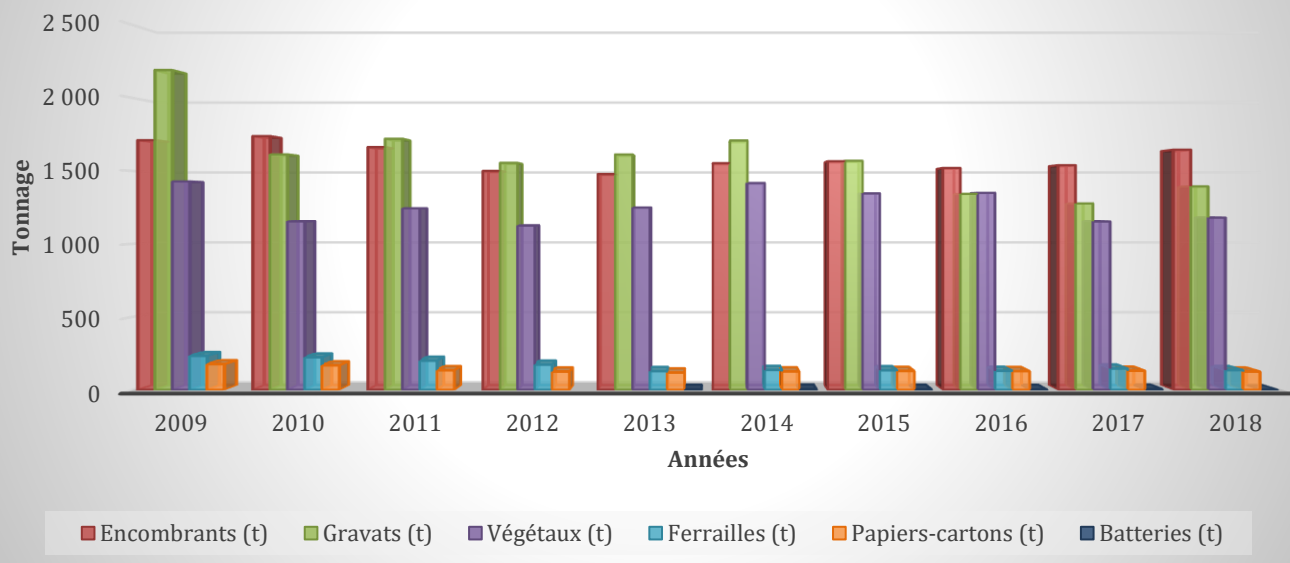
* Evolution annuelle des tonnages

Par rapport à 2017, le tonnage collecté en déchèteries, hors DDS et autre Eco-filière, augmente passant de 4 254 tonnes à 4 483 tonnes, soit une hausse de 5.3%.

L'augmentation se ressent surtout sur les gravats dont le volume passe de 1 277 tonnes en 2017 à 1 394 tonnes en 2018 soit une hausse de 9.16 %. Après plusieurs années de stabilité, le tonnage des encombrants repart à la hausse passant de 1 539 tonnes en 2017 à 1 645 en 2018 soit une évolution de 6.89 %.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encombrants (t)	1 710	1 738	1 663	1 500	1 479	1553	1566	1520	1539	1645
Gravats (t)	2 190	1 613	1 720	1 555	1 612	1708	1569	1343	1277	1394
Végétaux (t)	1 428	1 154	1 244	1 125	1 249	1417	1346	1350	1154	1180
Ferrailles (t)	234	224	201	174	129	137	135	131	147	136
Papiers-cartons (t)	177	169	135	126	119	127	130	129	132	126
Batteries (t)					4	6	4	3	5	2
Total (t)	5 738	4 899	4 963	4 480	4 592	4 948	4750	4475	4254	4483

Evolution des tonnages cumulés des déchèteries de Crécy sur Serre et de Marle



* Evolution des deux déchèteries

Il y a un écart significatif entre les tonnages collectés à Marle et à Crécy/Serre surtout au niveau des encombrants et des gravats.

Ainsi, Crécy/Serre collecte 316 tonnes de gravats de plus que Marle. Cette différence est constatée depuis plusieurs années.

Concernant les encombrants, l'écart est de 441 tonnes en 2018 contre 339 tonnes en 2017, l'écart part à la hausse (il avait déjà plus que doublé entre 2015 et 2016).

Ces écarts peuvent s'expliquer par la mise en sécurité de la zone de vidage (il n'est plus possible de benner). Il n'y a pas eu de chantiers BTP sur le Créçois en 2018 qui pourrait expliquer ces apports exceptionnels. Par contre, le SIRTOM du Laonnois a restreint l'accès de ses déchèteries aux artisans en fin de semaine. Certains d'entre eux ont pu être tentés de vider à Crécy/Serre. Il faut aussi prendre en compte le nombre de passage qui est plus élevé pour Crécy sur Serre (voir paragraphe 4.6 du rapport).

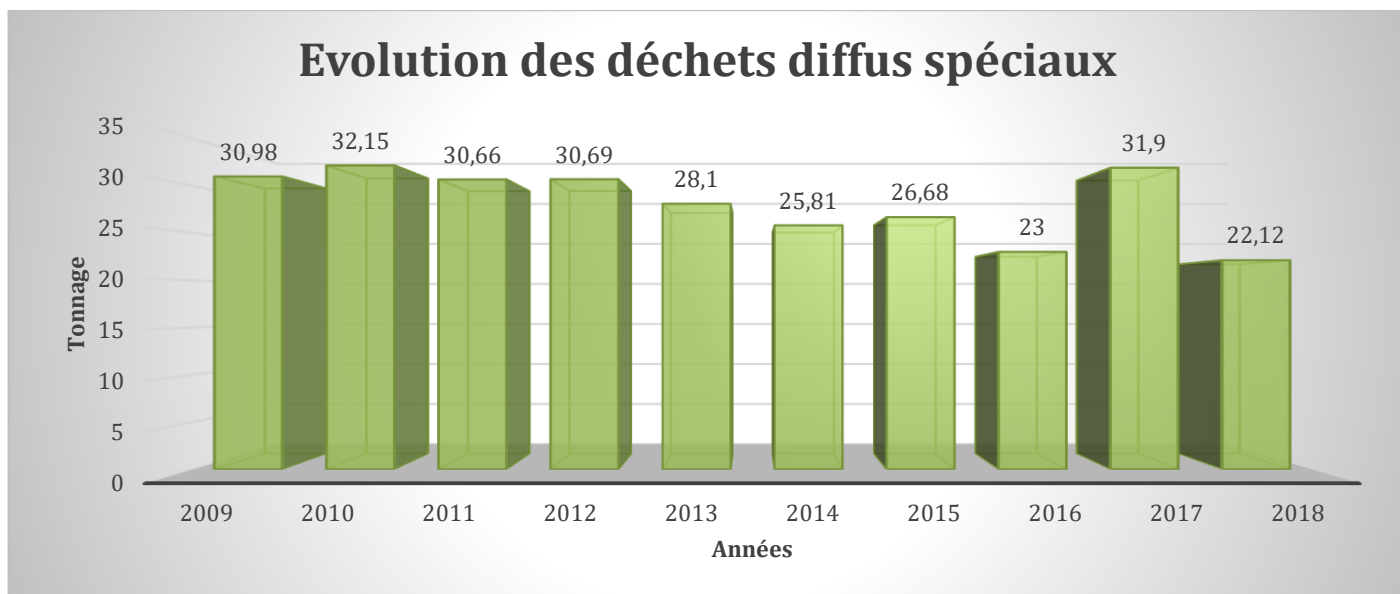
Déchèteries	Flux réceptionnés en 2018 (t)						Totaux
	Gravats	Déchets verts	ferrailles	Cartons	Encombrants	Batteries	
Marle	539	527	61	67	602	1	1797
Crécy-sur-Serre	855	653	75	59	1043	1	2686
							4483

4.3) Déchets diffus spéciaux (DDS): 22.12 tonnes

* Tendance :

Le tonnage de déchets dangereux des ménages 2018 diminue passant de 31.89 tonnes en 2017 à 22.12 en 2018 (soit une baisse de 30.64 %). Ils sont repris via deux filières ECODDS (éco-organisme) et hors ECODDS (Véolia et ARF).

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DDS	30,98	32,15	30,66	30,69	28,1	25,81	26,68	23	31,9	22,12



* ECODDS

Depuis avril 2014, la majeure partie des DDS est prise en charge par la filière agréée de reprise ECODDS et collectée par son prestataire, le tonnage en 2018 est stable soit de 13.89 tonnes (identique à 2017).

* Déchets hors ECODDS

Les DDS non repris via la filière ECODDS (emballages souillés, produits considérés comme issus d'une activité professionnelle ...) sont repris et traités par Véolia Propreté et représentent 8.23 tonnes en 2018 contre 18 tonnes en 2017. Cette importante diminution est dû à un changement de prise en charge des huiles usagées, le mode de collecte est redevenu similaire à celui de 2016.





A Marle comme à Crécy/Serre les DDS sont en majorité des produits pâteux et solides inflammables, c'est-à-dire des peintures, colles et autres enduits. Les autres déchets sont résiduels : produits phytosanitaires, aérosols, acides, bases ...

4.4) Déchet d'équipements électriques et électroniques (D3E) : 119, 8 tonnes

* Tendance :

Mise en place en octobre 2012, la collecte séparée des D3E a connu un beau succès et voit ses tonnages augmenter jusqu'en 2016 (en 2016, de nombreux écrans de télévision s'étaient retrouvés en déchèterie suite à l'évolution de la TNT).

Après une année de baisse des tonnages collectés en 2017, ce flux repart à la hausse, passant de 114.5 tonnes en 2017 à 119.8 tonnes en 2018 soit une augmentation de 4.7 %.

		tonnages					Nombre d'appareils 2018	Progression des flux 2017/2018
		2014	2015	2016	2017	2018		
	Gros électroménagers hors froid	25.5	27.6	32.7	30	34.1	674	+13.7%
	Gros électroménagers froid	12.1	15.2	17.9	16.8	20.9	421	+24.6%
	Ecrans	24.9	24,2	28.5	18.7	17.8	1 049	-4,60%
	Petits appareils en mélange	40.8	48.2	46.2	49	47	19 895	-4,00%
	Total	103.2	115.2	125.4	114.5	119.8	17 217	+4,70%

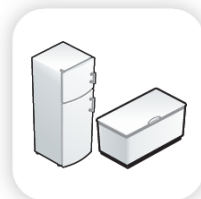
* Destinations des D3E confiés à Ecosystèmes :



Gros électroménager hors froid chez :
GALLOO CARMi - ANICHE (59)



Écrans chez :
ENVIE 2E NORD COOLREC - LESQUIN (59)



Gros électroménager froid chez :
ENVIE 2E NORD COOLREC - LESQUIN (59)



Écrans plats chez :
ENVIE 2E NORD COOLREC - LESQUIN (59)



Petits appareils en mélange chez :
TRIADÉ ELECTRONIQUE - GONESSE (95)

4.5) Autres filières agréées de reprise

- * Corépile, filière de reprise des piles :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Piles (t)	1,363	0,936	1,073	1,813	1,019

- * Aliapur, filière de collecte et de recyclage des pneus :

Année	2016	2017	2018
Pneus (t)	11,07	7,588	8,126

- * Recylum, filière de collecte des lampes et néons :

Année	2016	2017	2018
Lampes et néons (t)	0,121	0,397	0,356

4.6) Fréquentation des déchèteries

Evolution de la fréquentation en Nb de passage			
Année	2016	2017	2018
Crécy sur Serre	25542	25629	25708
Marle	20774	21212	21746

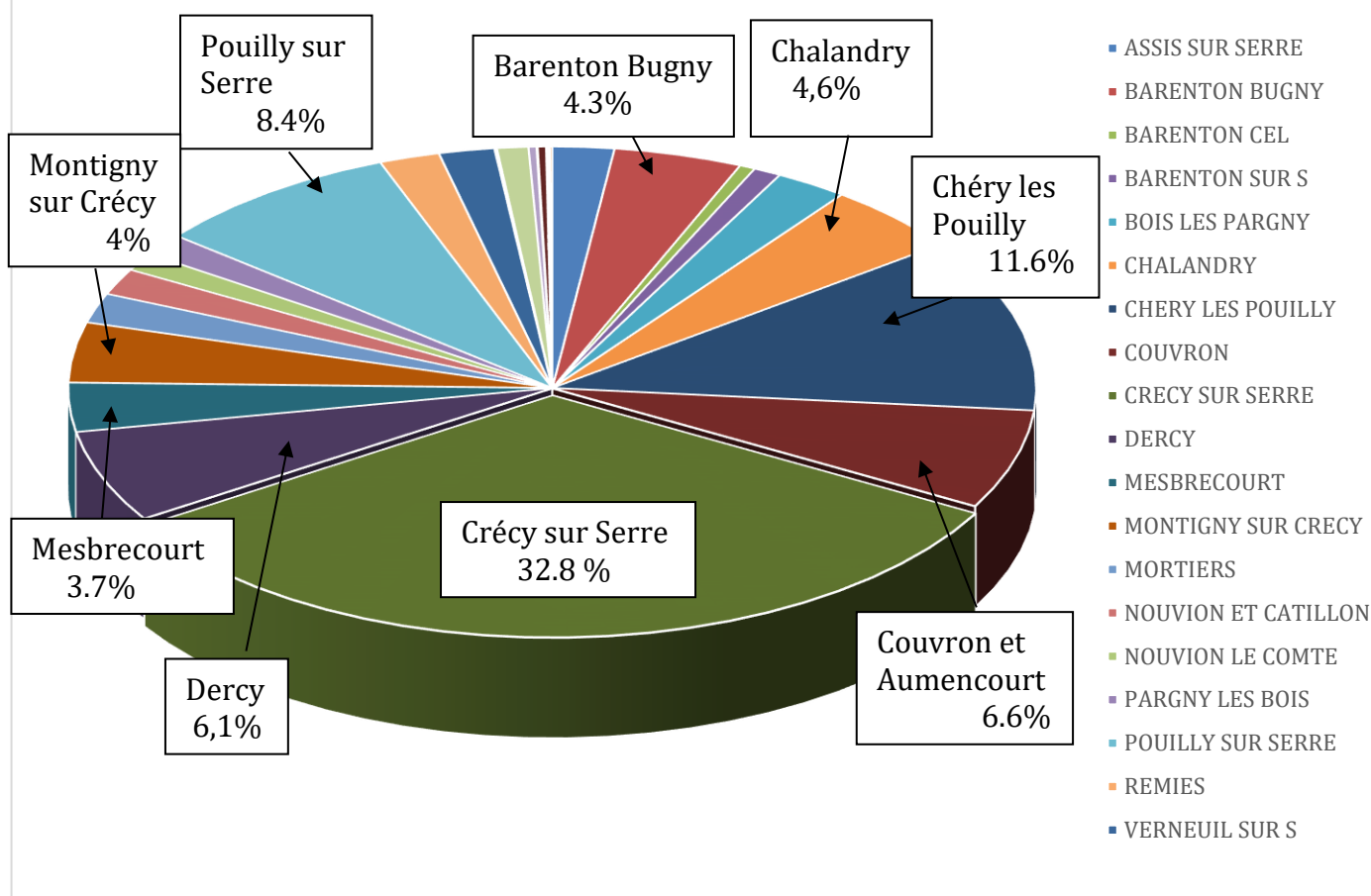
La déchèterie de Crécy sur Serre est la plus fréquentée avec 25 708 passages en 2018 soit 79 de plus qu'en 2017. Par contre la déchèterie de Marle connaît une hausse de la fréquentation plus importante avec 534 passages de plus qu'en 2017 (+2.52%).

Les performances d'apport en déchèterie en 2018 (309.1 kg/an/hab) sont largement supérieures à la moyenne nationale pour 184 kg/an/hab en France (source ADEME). Cela est dû à une bonne couverture du territoire par les équipements : deux déchèteries pour 14 951 habitants, soit 60% de la population située à moins de 10 minutes d'un équipement et 100% de la population située à moins de 18 minutes.

En 2018, la déchèterie de Crécy-sur-Serre a connu 25 708 passages contre 25 629 en 2017 soit une augmentation de 0.31 %, dont une majorité en provenance de :

- Crécy-sur-Serre : 8 440 passages soit 32.8%
- Chéry-les Pouilly : 2 988 passages, soit 11.6 %
- Pouilly-sur-Serre : 2 150 passages, soit 8.4 %
- Couvron-et-Aumencourt : 1 704 passages, soit 6.6 %
- Dercy : 1 579 passages soit 6.1 %
- Barenton-Bugny : 1 102 passages, soit 4.3 %
- Chalandry : 1 193 passages, soit 4.6 %
- Montigny-sur-Crécy : 1034 passages, soit 4 %
- Mesbrecourt-Richécourt : 842 passages, soit 3.7 %

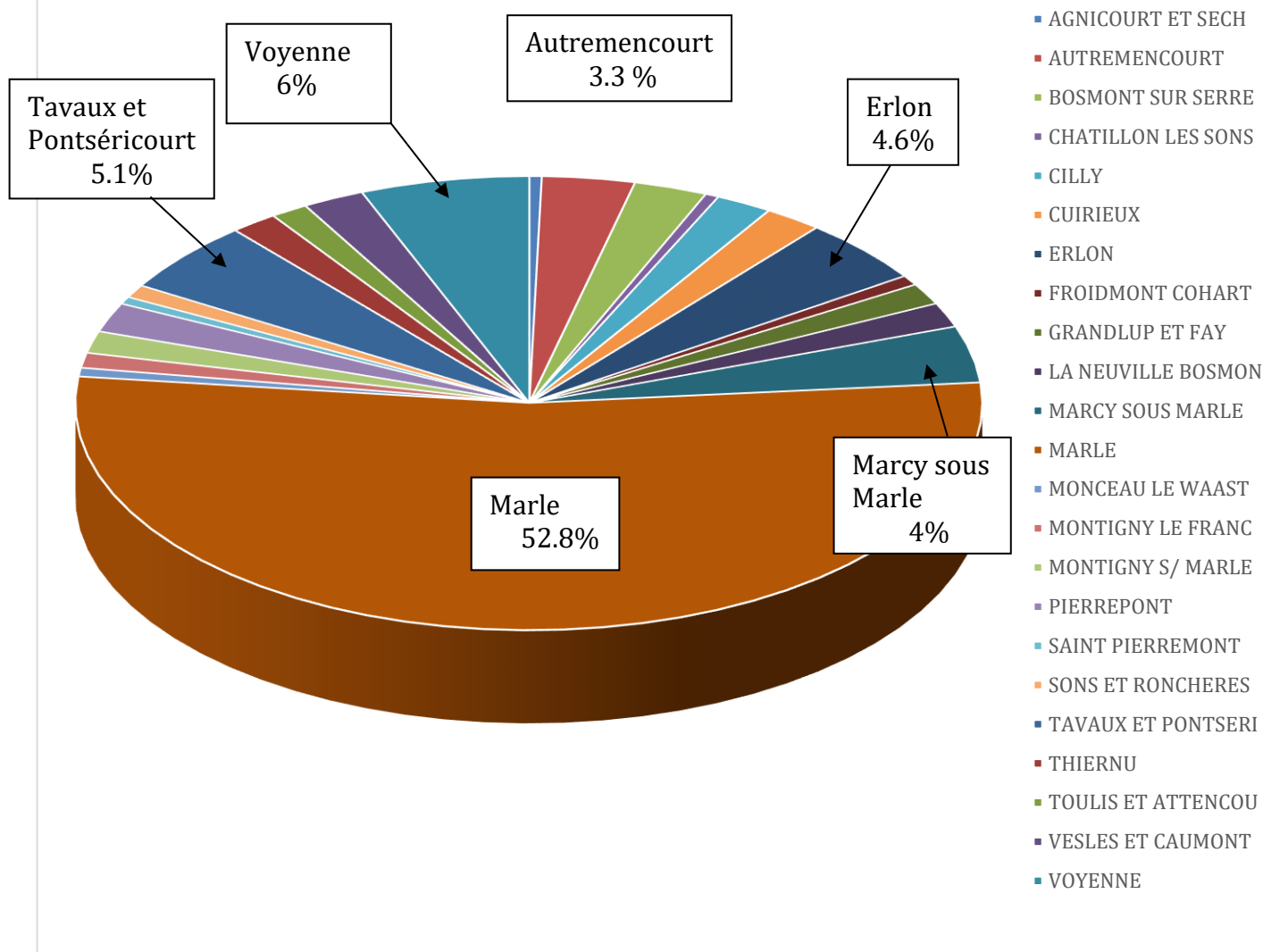
Répartition de la fréquentation de la déchèterie de Crécy sur Serre



En 2018, la déchèterie de Marle a connu 21 740 passages contre 21 212 en 2017 soit une augmentation de 2.52%, dont une majorité en provenance de :

- Marle : 11 472 passages soit 52.8 %
- Vienne : 1 295 passages soit 6 %
- Tavaux et Pontséricourt : 1 098 passages soit 5.1 %
- Erlon : 994 passages, soit 4.6 %
- Marcy sous Marle : 869 passages, soit 4 %
- Autremencourt : 712 passages, soit 3.3 %

Répartition de la fréquentation annuelle de la déchèterie de Marle



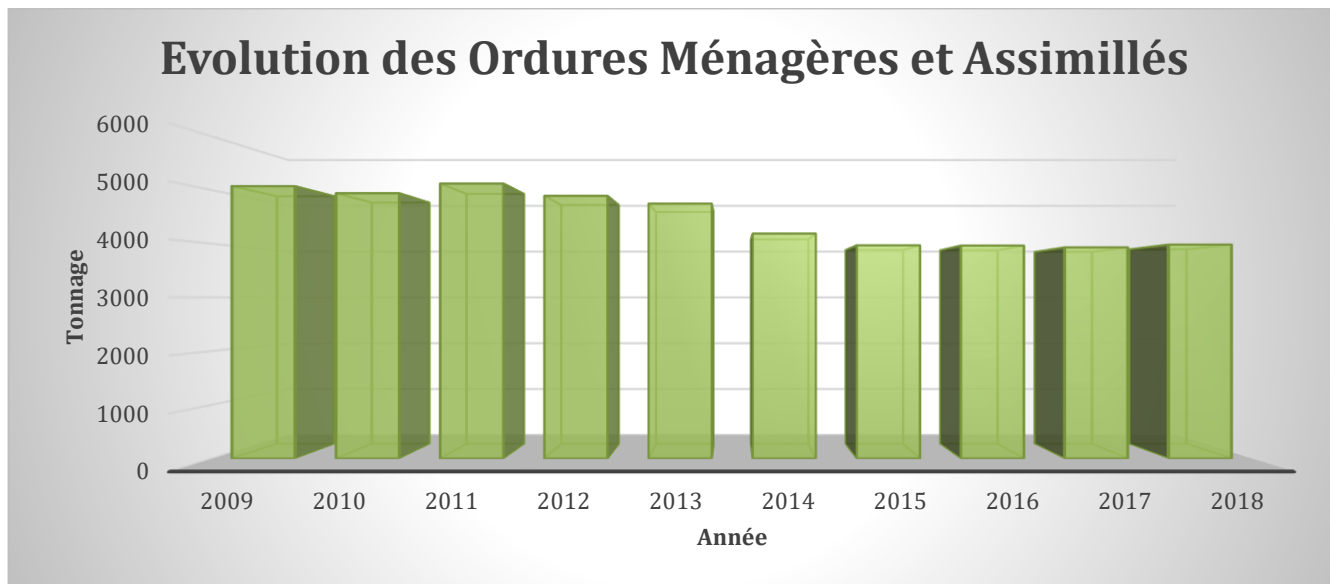
5) Bilan des tonnages

Depuis 2009 nous constatons une diminution de 21.44 % des tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA). Les OMA correspondent aux ordures ménagères résiduelles, à la collecte sélective et à la collecte du verre. Les objectifs nationaux (Grenelle de l'Environnement) de réduire le tonnage d'OMA de 7% à l'horizon 2014 ont été atteints et largement dépassé au niveau de la Communauté de communes.

En 2010, le volume des OMA était de 5048 t, il est en 2018 de 4 119 t soit une diminution de 18.40 %. A noter qu'il est en légère augmentation avec 68 tonnes de plus par rapport à 2017 essentiellement dû à la hausse de la collecte du verre (+39 tonnes).

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OMA	5166	5048	5263	4970	4844	4352	4116	4040	4051	4119

Il semble que l'élan de réduction des tonnages tende à s'essouffler. Or, comparativement à d'autres EPCI en tarification incitative, la Communauté de communes a encore une marge de progression. La Commission Environnement a donc travaillé en 2018 sur une nouvelle optimisation du service avec deux principes directeurs : réduire les tonnages et maintenir, voire baisser les coûts.



Par rapport à 2017, le tonnage collecté en déchèteries, hors DDS et autre Eco-filière, a augmenté passant de 4 254 tonnes à 4 483 tonnes, soit une hausse de 5.3 %.

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) : en 2010 le volume était de 10 049 tonnes et en 2018 il atteint 8 897 tonnes soit une diminution de 1152 tonnes ce qui représente une baisse de 11.46 %.

6) Bilan de la REOMi

6.1) Les levées de bacs

Au cours de l'année 2018, les levées de chaque bac, chaque usager ont été comptabilisées. Chaque bac livré est enregistré sur un logiciel de gestion des bacs. Un bac est affecté à un emplacement et à un foyer. Celui-ci permet de comptabiliser le nombre de levées d'un bac. Les foyers ont sorti en moyenne 13.62 fois leur bac au cours de l'année 2018 contre 13.52 en 2017, le nombre de levée par foyer se stabilise.

COMMUNES	Nb d'habitants 2017	Nb de bacs 2017	Nb de levées 2017	Moyenne / Foyer 2017	Nombre d'habitants 2018	Nb de bacs 2018	Nb de levées 2018	Moyenne / Foyer 2018
AGNICOURT ET SEHELLES	194	91	1017	10,7	187	83	972	11,71
ASSIS SUR SERRE	239	110	1293	12,56	235	101	1217	12,05
AUTREMENCOURT	172	65	932	12,94	173	73	853	11,68
BARENTON BUGNY	563	273	3849	13,95	557	269	3501	13,01
BARENTON CEL	132	56	695	12,64	127	54	629	11,65
BARENTON SUR SERRE	124	63	777	12,53	129	60	689	11,48
BOIS LES PARGNY	200	92	1245	14,15	203	90	1158	12,87
BOSMONT SUR SERRE	206	88	974	11,88	203	80	866	10,83
CHALANDRY	251	121	1380	12,66	249	107	1336	12,49
CHATILLON LES SONS	91	47	509	11,57	86	47	437	9,30
CHERY LES POUILLY	705	311	3747	12,75	711	306	3524	11,52
CILLY	222	95	1157	12,18	218	94	1117	11,88
COUVRON ET AUMENCOURT	921	359	4988	13,78	930	353	4748	13,45
CRECY SUR SERRE	1527	651	8707	13,8	1534	644	8490	13,18
CUIRIEUX	164	67	873	12,84	163	66	827	12,53
DERCY	394	182	2327	13,15	395	187	2154	11,52
ERLON	300	128	1846	13,67	296	134	1699	12,68
FROIDMONT COHARTILLE	269	124	1643	13,69	273	112	1470	13,13
GRANDLUP ET FAY	319	138	1774	13,54	320	139	1693	12,18
LA NEUVILLE BOSMONT	200	77	1096	14,62	196	74	906	12,24
MARCY SOUS MARLE	206	116	1372	12,95	198	105	1280	12,19
MARLE	2342	1038	15446	14,56	2321	1003	13895	13,85
MESBRECOURT RICHECOURT	303	130	1699	13,17	305	133	1685	12,67
MONCEAU LE WAAST	222	114	1642	14,93	219	109	1500	13,76
MONTIGNY LE FRANC	154	71	949	12,32	153	67	885	13,21
MONTIGNY SOUS MARLE	60	33	448	14,93	60	33	553	16,76
MONTIGNY SUR CRECY	339	133	1671	12,11	344	145	1610	11,10
MORTIERS	199	87	1140	12,93	194	83	1062	12,80
NOUVION ET CATILLON	527	231	3063	13,99	506	226	3018	13,35
NOUVION LE COMTE	270	121	1879	15,41	262	123	1767	14,37
PARGNY LES BOIS	131	66	853	13,75	128	62	773	12,47
PIERREPONT	405	174	2337	13,83	406	170	2130	12,53
POUILLY SUR SERRE	553	210	2615	12,75	535	212	2526	11,92

REMIES	240	110	1345	12,34	234	105	1268	12,08
SAINTE PIERREMONT	49	26	280	11,2	48	27	266	9,85
SONS ET RONCHERES	231	107	1455	13,11	235	107	1263	11,80
TAVAUX ET PONTSERICOURT	591	273	3476	12,64	587	265	3388	12,78
THIERNU	97	58	710	13,39	99	56	693	12,38
TOULIS ET ATTENCOURT	132	60	709	12,01	130	61	636	10,43
VERNEUIL SUR SERRE	251	110	1607	14,74	248	107	1395	13,04
VESLES ET CAUMONT	237	109	1346	13,07	236	107	1273	11,90
VOYENNE	305	142	1939	14,26	318	140	1951	13,94
Total général	15037	6657	88810	13,52	14951	6519	88810	13,62
Artisan-commerçant	204		5565	27.28	204		5565	27.28

Dans le cadre de la collecte en porte à porte, des bénéficiaires hors habitants sont desservis, il s'agit d'établissements publics, d'artisans ou de commerçants.

Nombre de bénéficiaires du service hors ménages desservis en 2018
204

Bilan de la collecte en porte à porte hors ménages en 2018			
Volume du bac (L)	Quantité de bacs déployés	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés
120	100	972	116640
240	69	1114	267360
340	46	889	302260
660	91	1949	1286340
			1972600

Le volume des OMR collectés en porte à porte hors ménages est de 1 972 600 en 2018 contre 2 275 140 Litres en 2017. Ce qui représente une baisse de 13.3 %. Concernant ces professionnels, en 2018 des problèmes informatiques de la part du prestataire ont entraînés l'absence de comptabilisation de certaines levées ce qui peut expliquer une partie de la baisse.

Bilan de la collecte en porte à porte pour les ménages en 2018			
Volume du bac (L)	Quantité de bacs déployés	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés
120	3861	47683	5721960
240	1681	23495	5638800
340	456	6761	2298740
660	3	56	36960
			13696460

Le volume des OMR collectés en porte à porte pour les ménages est de 13 696 460 Litres en 2018 contre 14 733 620 en 2017 soit une diminution de 7.04%.

85 % des foyers ont sorti leur bac 18 fois ou moins en 2018 contre 83 % en 2017 et n'ont donc comptabilisé aucune levée supplémentaire au-delà du forfait de 18 levées annuelles (aucune levée facturable en sus). Le dimensionnement des bacs permet donc à la majorité des foyers d'atteindre l'objectif des 18 levées et même de descendre en-deçà.

Nombre de bacs déployés sur le territoire					
Levées	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
aucune levée	228	387	483	537	604
1 à 9 levées	1220	1655	1858	2155	2225
10 à 18 levées	2209	2977	3218	3284	3258
19 à 25 levées	1144	1072	911	770	710
26 à 30 levées	513	320	300	216	152
31 à 40 levées	446	258	142	131	110
plus de 41 levées	416	187	129	101	63

Les bacs présentant aucune levée, correspondent essentiellement à des logements vacants mais aussi à des résidences secondaires.

6.2) La tarification

La REOM i a été construite selon le système suivant :

- une part « fixe » (sur le modèle des abonnements téléphoniques ou pour l'eau) incluant les coûts de fourniture et de maintenance des bacs, la gestion des déchèteries, la collecte sélective, les frais fixes de collecte des ordures ménagères et un minimum forfaitaire de collectes.
- une part « au volume » indexée sur le volume du bac ordures ménagères attribué en fonction de la composition de chaque foyer,
- une part « variable incitative » à la réduction et au tri des déchets, indexée sur le nombre de fois où le bac est sorti et collecté par le camion de ramassage des déchets ménagers.

La tarification suivante a été retenue :

	Tarif
Abonnement universel	81 €
Bac 120 L	81 €
Bac 240 L	162 €
Bac 360 L	229 €
Bac 660 L	445 €
Vidange	2,85 €

Le nombre forfaitaire de collecte (levée du bac) est fixé pour l'année, soit 18 levées par an et par foyer. Toute levée supplémentaire est facturée au prix de 2, 85 €. Ce forfait peut évoluer chaque année suivante. De même les tarifs peuvent être revus annuellement.

III) Indicateurs financiers

1) Modalités d'exploitation du service

La Communauté de communes a choisi de confier la collecte et le traitement de ses déchets ménagers à un prestataire par l'intermédiaire de contrats de collecte et de traitement qu'elle a signés avec la Société AUBINE ONYX en avril 1997. Ce marché a été renouvelé le 1^{er} avril 2005, puis le 1^{er} avril 2013 avec VÉOLIA Propreté et MINERIS.

La compétence traitement des déchets ménagers issus de la collecte en porte à porte a été transférée au Syndicat Départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne.

Seul le gardiennage des déchèteries est assuré en régie.

2) Dépenses du service et son financement³

Les dépenses de fonctionnement du service pour l'année 2018 s'élèvent à **1 636 807, 18 € TTC**.

Elles comprennent principalement :

- Le coût de la prestation de collecte en porte-à-porte (ordures ménagères, sélectif et encombrants) : **433 926, 00 € TTC** auxquels s'ajoutent 25 500 € TTC de sacs de tri.
- Le coût de la prestation de collecte et de traitement du verre en apport volontaire : **32 200, 00 € TTC**.
- Le coût de la prestation de collecte des déchets issus de déchèteries : **132 171, 00 € TTC**.
- le coût de traitement des déchets ménagers (porte-à-porte et déchetteries) assuré par Valor'Aisne : **714 899, 41 € TTC**. Le rapport annuel de Valor'Aisne sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2018 sera disponible au siège de la Communauté de communes.
- les coûts de fonctionnement liés au service comme les charges de personnel pour **97 755, 29 € TTC**
- les inscriptions en non-valeurs et les créances éteintes : **34 972, 45 €**
- les dotations aux amortissements : **31 740, 51 € TTC**

Ces dépenses sont majoritairement financées par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères prélevée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises. En 2018, **1 340 358, 36 €** de titres ont été émis pour la redevance ordures ménagères, contre 1 337 438, 47 € en 2017, soit une hausse de 0, 22 %.

A cela s'ajoutent la subvention CITEO, au titre du soutien à la tonne triée. En fonction de la qualité et de la quantité de tri sélectif, CITEO verse une subvention à la Communauté de communes. Ainsi au cours de l'année 2018, cette subvention s'est élevée à **138 052,74 €**. Ce montant est provisoire car le liquidatif 2018 n'a pas encore été établi.

Enfin, certains **matériaux recyclables** peuvent être revendus en fonction de leur qualité et de leur quantité. En 2016, la vente des matériaux a rapporté : **29 634. 12 €** au titre du papier – carton, des ferrailles et des D3E de déchèterie et **68 504.53 €** au titre des matériaux issus de la collecte sélective (verre, plastiques, papiers cartons aluminium et acier).

³ Dans la mesure du possible, les dépenses prennent en compte les dépenses liées aux prestations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Une différence peut donc être constatée avec le compte administratif.

2.1) Les coûts unitaires de collecte et traitement des matériaux issus de déchèteries

Les déchets issus des déchèteries sont facturés à la tonne pour la collecte comme pour le traitement.

Les coûts de collecte ont évolué en cours d'année. En effet, pour répondre aux changements d'exutoires annuels choisis par Valor'Aisne, les coûts de collecte sont, à compter du 1^{er} avril 2018, des prix par tonne et par km. Ainsi par exemple, une tonne de gravats collectées en déchetterie de Marle et en déchetterie de Crécy/Serre aura un coût différent en fonction de sa distance à l'exutoire, respectivement 18, 60€ et 2, 51€ dans le cas présent.

Le traitement des déchets collectés en déchetterie est réalisé par Valor'Aisne qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit : prix à la tonne selon le type de déchets multipliés par les tonnages de l'année n-1 (soit 2017), payée mensuellement, soit 14 985, 33 € TTC.

Au total, au titre de l'année 2018, la Communauté de communes a versé une contribution de 179 823, 98 € TTC pour le traitement des déchets de déchetterie soit une baisse de 1, 07 % essentiellement dus à la moindre quantité de gravats collectés en année de référence (soit 2017).

Tarif applicable aux deux déchèteries du 01/01/18 au 31/03/18

Une tonne decoûte en collecte coûte en traitement coûte au total ...		
	€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC	
Gravats	17,12	18,832	2,8	3,08	19,92	21,912	
Végétaux	22,83	25,113	24,35	26,79	47,18	51,903	
Ferrailles	31,39	34,529			31,39	34,529	
Papiers -cartons	86,56	95,216			86,56	95,216	
Encombrants	31,39	34,529	75	82,5	106,39	117,029	
Bases	256,82	282,502	550	605	806,82	887,502	
Pâteux -peintures			500	550	756,82	832,502	
Solvants			460	506	716,82	788,502	
Aérosols			1310	1441	1566,82	1723,502	
Produits non identifiés			1200	1320	1456,82	1602,502	
Phytosanitaires			1260	1386	1516,82	1668,502	
Acides			550	605	806,82	887,502	
Huile de vidange						256,82	282,502
Batteries						256,82	282,502
Emballages vides souillés					550	605	806,82

Tarif applicable à la déchèterie de Crécy sur Serre du 01/04/18 au 31/12/18

Une tonne decoûte en collecte coûte en traitement coûte au total ...	
	€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC
Gravats	2,28	2,51	2,8	3,08	5,08	5,59
Végétaux	20,37	24,09	24,35	26,79	44,72	50,88
Ferrailles	46,8	33,13			46,8	33,13
Papiers -cartons	40,18	44,2			40,18	44,2
Encombrants	39,1	33,13	75	82,5	114,1	115,63
Bases	256,82	282,502	550	605	806,82	887,502
Pâteux -peintures			500	550	756,82	832,502

Solvants			460	506	716,82	788,502
Aérosols			1310	1441	1566,82	1723,502
Produits non identifiés			1200	1320	1456,82	1739,322
Phytoprotecteurs			1260	1386	1516,82	1668,502
Acides			550	605	806,82	887,502
Huile de vidange					256,82	282,502
Batteries					256,82	282,502
Emballages vides souillés			550	605	806,82	887,502

Tarif applicable à la déchèterie de Marle du 01/04/18 au 31/12/18

Une tonne decoûte en collectecoûte en traitementcoûte au total ...
 €HT €TTC €HT €TTC €HT €TTC

Une tonne de ...	€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC
Gravats	16,91	18,601	2,8	3,08	19,71	21,681
Végétaux	26,67	29,337	24,35	26,79	51,02	56,127
Ferrailles	67,04	73,744			67,04	73,744
Papiers -cartons	53,95	59,345			53,95	59,345
Encombrants	38,66	42,526	75	82,5	113,66	125,026
Bases			550	605	806,82	887,502
Pâteux -peintures			500	550	756,82	832,502
Solvants			460	506	716,82	788,502
Aérosols			1310	1441	1566,82	1723,502
Produits non identifiés			1200	1320	1456,82	1602,502
Phytoprotecteurs	256,82	282,502	1260	1386	1516,82	1668,502
Acides			550	605	806,82	887,502
Huile de vidange					256,82	271,07
Batteries					256,82	271,07
Emballages vides souillés			550	605	806,82	887,502

2.2) Coûts unitaires de collecte et traitement des déchets collectés en porte-à-porte

Dans le contrat signé avec Veolia Propreté, la facturation comprend :

- une part fixe (forfaitaire) de 33 398, 83 € HT, soit 36 738,71 € TTC chaque mois ;
- une part variable en fonction du tonnage collecté :

Une tonne de ...	€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC
Ordures ménagères	18.20	20.02	70.13	77.14	88.33	97.16
Sélectif	18.20	20.02				
Encombrants	25.38	27.92	70.13	77.14	95.51	105.06

Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par Valor'Aisne qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit :

- Une participation aux frais de fonctionnement de 21, 51 € TTC par habitant sur la base de la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année, soit 321 521, 26 € TTC.
- Une contribution calculée sur la base des tonnages année n-1 (soit 2017) enfouis (ordures ménagères, refus de tri et encombrants), au prix de 77, 14 € TTC la tonne, soit 213 554, 20 € TTC

Au total, au titre de l'année 2018, la Communauté de communes a versé une contribution de 535 075, 46 € TTC soit une baisse de 2, 25 % par rapport à 2018, essentiellement due à la baisse de la participation aux frais de fonctionnement.

3) Recettes⁴

3.1) Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est facturée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises. En 2018, **1 340 358, 36 €** de titres ont été émis pour la redevance ordures ménagères.

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu pour l'enlèvement non seulement des ordures ménagères mais aussi de tous les déchets assimilés dont la collectivité assure la collecte sans sujétion technique particulière. Cette redevance doit permettre de couvrir l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service de collecte, qui est alors géré comme un service public industriel et commercial c'est à dire avec un budget équilibré. N'ayant aucun caractère fiscal, cette redevance est recouvrée, par la Communauté de communes avec l'appui des services du Trésor Public. (*Circulaire n° 249 du 10 novembre 2000 relative à la gestion et à l'élimination des déchets des ménages : NOR/INT/B/00/00249/C*).

3.2) Subvention CITEO

La majeure partie des recettes, en dehors de la REOMI, est liée à l'existence d'un contrat entre la Communauté de communes et CITEO. Ce contrat, dit « au Barème F » a été renouvelé en 2018. CITEO subventionne la collectivité en fonction de la qualité et de la quantité de déchets recyclés. En 2018, cette subvention s'est élevée à **138 052,74 €**. Ce montant est provisoire car le liquidatif 2018 n'a pas encore été établi. Dans le cadre du contrat Barème F, la Communauté de communes a, en plus, la possibilité de faire racheter ses matériaux recyclés par des repreneurs agréés.

3.3) Subventions autres éco-organismes

Certains déchets collectés en déchetterie font l'objet d'une reprise par les éco-organismes à coût zéro. Certains d'entre eux versent également un soutien à la tonne (OCAD3E, ECODDS, ECOMOBILIER)

Déchets	Filière	Montant du soutien
Pneus	repris par GURDEBEKE SA, dans le cadre de la filière ALIAPUR.	0 €
Piles	repris dans le cadre de la filière COREPILE	0 €

⁴ Dans la mesure du possible, les recettes prennent en compte les recettes liées aux prestations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Une différence peut donc être constatée avec le compte administratif.

Lampes et néons	repris par RECYLUM	0 €
D3EEE	repris par Eco-systemes dans le cadre de la filière OCAD3E	7 204 €
DDS	repris par ORTEC dans le cadre de la filière ECODDS	2 286.31 €
Meubles	repris par Véolia Propreté dans le cadre de la filière Eco Mobilier, sur la déchèterie de Crécy/Serre, et depuis avril 2017 sur celle de Marle.	5012.10* €

* Concernant ECOMOBILIER, le contrat est désormais géré par VALOR' AISNE. Les versements des soutiens semestriels se font sur la base des déclarations de tonnages que doit faire VALOR' AISNE. Pour 2018, seul le versement lié au 1^{er} semestre 2018 est connu.

3.4) Vente de matériaux

Les matériaux recyclables font l'objet d'un tri supplémentaire en centre de tri avant d'être rachetés par des repreneurs.

Matériaux	Repreneurs	Montant du rachat
Verre	O-I Manufacturing	19 254.81 €
Journaux magazines	UPM Chapelle Darblay	16 685.56 €
Acier	SUEZ	5 000.17 €
Plastiques	VALORPLAST	19 538.70 €
Aluminium	SUEZ	1 301.04 €
Papier-cartons		6663.00 €
Papier-cartons ELA		61.25
TOTAL		68 504.53 €

A la revente des matériaux issus de la collecte sélective s'ajoutent les recettes perçues suite à **la vente des matériaux issus de déchèteries, papier-carton et ferrailles**, soit **29 634. 12 €**. Cette recette est désormais perçue par VALOR' AISNE puis reversée à la Communauté de communes du Pays de la Serre. Un décalage est donc sensible dans la perception de ces recettes, la régularisation pour l'année 2018 étant intervenue en juillet 2019.

Synthèse rapport annuel déchets ménagers 2018

Le rapport récapitule la vie du service déchets ménagers au cours de l'année écoulée et se compose de trois parties :

1. la présentation du service, son organisation
2. les indicateurs techniques, c'est-à-dire les tonnages collectés.
3. les indicateurs financiers, c'est-à-dire les dépenses et les recettes.

1. Présentation du service

La partie collecte du service déchets ménagers n'a pas connu de modification en 2018, les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bac pucé, les recyclables en sac jaune, le verre dans les conteneurs d'apport volontaire et les autres déchets des ménages en déchèterie. Le traitement des ordures ménagères résiduelles et des recyclables relève toujours de la compétence de VALOR' AISNE. Ce dernier assure aussi (depuis le 1^{er} janvier 2017) le traitement des déchets issus de déchèterie.

2. Les indicateurs techniques : 8 897 tonnes de déchets collectés et traités.

Le principe de la REOMI incitant les usagers à présenter le minimum de déchets dans les bacs et de facto, incitant à trier le maximum des déchets voir à consommer différent, est relativement bien connu et acté sur le territoire. Ainsi, les quantités de déchets collectés et traités sont globalement stables. Toutefois plusieurs indicateurs sont en évolution et devront être suivis et corrigés à l'avenir. Ainsi, les tonnages d'ordures ménagères (bac gris) repartent à la hausse. De même, les erreurs et refus de tri reste un flux difficile à maîtriser et qui en 2018 continue à augmenter. Est-ce due à une baisse de la mobilisation de certains ménages ? A une baisse de qualité de la prestation de collecte ?

Les tonnages acceptés en déchetteries augmentent. Cette évolution est positive si elle relève d'une meilleure fréquentation des déchetteries par les ménages mais négative si elle est due à une utilisation par des professionnels extérieurs au territoire.

3. Les indicateurs financiers

En 2018, l'augmentation des quantités de déchets à traiter a fait craindre une augmentation des dépenses. Heureusement la Communauté de communes a bénéficié de formules de révision de prix de collecte favorables (baisse) et d'une stabilisation ou d'une baisse des prix de traitement. Pour l'avenir, ces prix de traitements risquent d'augmenter avec l'augmentation de la TGAP et doivent inciter la Communauté de communes à réduire les tonnages de déchets assujettis à la TGAP (ordures ménagères, encombrants ...)

Sur la même période, les recettes sont essentiellement constituées par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères prélevée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises. En 2018, **1 340 358,36 €** de titres ont été émis contre 1 337 438,47 € en 2017, soit une hausse de 0,22 %.

A cela s'ajoutent la subvention CITEO, au titre du soutien à la tonne triée. En fonction de la qualité et de la quantité de tri sélectif, CITEO verse une subvention à la Communauté de communes. Ainsi au cours de l'année 2018, cette subvention s'est élevée à **138 052,74 €**. Ce montant est provisoire car le liquidatif 2018 n'est pas encore établi.

Enfin, la vente des matériaux a rapporté **29 634,12 €** pour les déchèteries et **68 504,53 €** au titre des matériaux issus de la collecte sélective (verre, plastiques, papiers cartons aluminium et acier).

